Financement des CREAI en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2018 **[1]**

Instruction n° DGCS/3C/CNSA/2018/126 du 22 mai 2018 relative au financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2018 [2]
*Circulaires.legifrance.gouv.fr*, 25 juin 2018
Cette instruction a pour objet de préciser le montant des crédits délégués par l'État et la CNSA pour le financement des CREAI en 2018 et d'indiquer les orientations de leur utilisation.

**Liens**
[1] https://inshea.fr/fr/content/financement-des-creai-en-faveur-des-personnes-en-situation-de-vuln%C3%A9rabilit%C3%A9-en-2018
[2] http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43675